

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 NOVEMBRE 2016**

.....

L'an deux mille seize, le sept novembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Claude LECLERE, Betty LEPAON, Christian LETELLIER, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Dominique DUGOUCHET, Delphine MULLER, Florian FAUDAIS, Mariannick LEBAS, Christian LAFAGE, Marie-Bathilde DENIS, Franck DORE, Laurence VALLEE et Cédric PEGEAULT

Absents : Jacqueline BAURY représentée par Lydie PRIEUR, Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERIAUD, Morgane GUIMBAULT, Jézabel SUEUR, Elodie BELLET et Olivier VRIGNON

Secrétaire de séance : Florian FAUDAIS

**1. RAPPORT CLECT SUR LES CHARGES TRANSFEREES POUR LES VILLES DE COLLEVILLE-MONTGOMERY, D'HERMANVILLE SUR MER, DE LION SUR MER ET DE OUISTREHAM RIVA BELLA SUITE AU TRANSFERT « LITTORAL »**

Monsieur le Maire donne explication au conseil municipal du procès-verbal de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le Conseil Municipal Décide d'approuver le rapport n°1 - 160922 - TRANSFERT DE CHARGES « LITTORAL » POUR L'ENTRETIEN, LA SURVEILLANCE ET LE NETTOYAGE DES PLAGES DE LION SUR MER, D'HERMANVILLE SUR MER, DE COLLEVILLE-MONTGOMERY ET DE OUISTREHAM RIVA-BELLA

**2. REGIE TRANSPORT - REMISE SUR LE FORFAIT RAMASSAGE DU DEUXIEME TRIMESTRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le ramassage scolaire n'a pas pu être effectué en raison d'une panne du bus. Il les informe également sur le nouvel incident qui a eu lieu ce jour.

Il propose au conseil une réduction de 40% qui sera effectué sur la facture du second trimestre.

Claude LECLÈRE pose une question quant à l'entretien du bus.

Le maire répond qu'un registre est tenu par les services techniques pour l'utilisation du bus et l'informe qu'il a passé le contrôle technique il y a quelques semaines.

Christian LETELLIER, explique au conseil qu'une réunion a eu lieu avec les directeurs d'écoles et du centre de loisirs afin d'établir une charte de bonne pratique pour l'utilisation du bus.

Lydie PRIEUR demande s'il ne serait possible de mutualiser le bus avec les communes de la future Communauté Urbaine.

Monsieur LECERF trouve que c'est une bonne idée et que cela pourrait être un projet.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une remise de 40% sur le forfait ramassage scolaire du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2016-2017 pour les parents des enfants ayant utilisé le service de ramassage depuis la rentrée de septembre 2016 comme suit :

| QUOTIENT                            | TARIF TRIMESTRIEL | TARIF REMISÉ 2 <sup>ème</sup> TRIMESTRE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 |
|-------------------------------------|-------------------|--|
| Q1 : quotient familial <500 €       | 20,00 €           | 12,00 €  |
| Q2 : quotient entre 501 € et 700 €  | 30,00 €           | 18,00 €  |
| Q3 : quotient entre 701 € et 900 €  | 50,00 €           | 30,00 €  |
| Q4 : quotient entre 901 € et 1100 € | 68,00 €           | 40,80 €  |
| Q5 : quotient > 1100 €              | 70,00 €           | 42,00 €  |

### **3. BLOODY FLEURY - SOUTIEN DRAC**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention de 2 500 € auprès de la DRAC pour un budget de 119 030 €, dans le cadre du « Bloody Fleury » qui aura lieu en février prochain.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander une subvention d'un montant de 2 500 € à la DRAC.

### **4. BLOODY FLEURY - SOUTIEN DRAC POUR LE PROJET D'ATELIERS**

Dans le cadre du festival « BLOODY FLEURY » Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un soutien à l'organisation du projet d'ateliers (écriture, mise en voix et arts plastiques) mené avec la Compagnie « La Fabrique à Brac » de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 1 500 € sur un budget de 6 604 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de charger Monsieur le Maire de solliciter de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles un soutien à l'organisation du projet d'ateliers (écriture, mise en voix et arts plastiques) mené avec la Compagnie « La Fabrique à Brac » d'un montant de 1 500 €.

### **5. BUDGET VILLE - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications budgétaires suivantes :

#### **Fonctionnement :**

##### **Chapitre 014 : Atténuation de produits**

Article 73925 - Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales : + 6 095 €

##### **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Article 6226 - Honoraires : - 6095 €

#### **Investissement**

##### **Chapitre 023 : Immobilisations en cours :**

Article 2313 : Constructions - Opération MAIRIE : + 40 000 €

##### **Chapitre 021 : Immobilisations corporelles :**

Article 21318 - Autres bâtiments communaux - Opération BATIMENTS : - 40 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les modifications budgétaires citées ci-dessus.

### **6. BUDGET EAU - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les modifications budgétaires suivantes :

##### **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :**

Article 658 : + 6 790,96 €

##### **Chapitre 66 : Charges Financières :**

Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance : + 2 500,00 € (ceux qui correspondent au ICNE)

##### **Chapitre 011 : Charges à caractère général :**

Article 61528 : - 9 290,96 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les modifications budgétaires citées ci-dessus.

## **7. TRANSFORMATION DE LA MAIRIE EN CITE ADMINISTRATIVE - AVENANT N° 1 LOT 2 - DEMOLITION / GROS ŒUVRE / MACONNERIE / RAVALLEMENT**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant 1 au lot 2 des travaux de transformation de la mairie en cité administrative et de mise en accessibilité du bâtiment.

Cet avenant porte sur :

- l'affermissement de l'option rejointoiement en pierre apparente du pignon Nord-Est du bâtiment,
- la prise en compte de divers travaux supplémentaires lors de la réhabilitation,
- la réalisation de murets et de béton désactivé complémentaires suite à des modifications d'aménagement extérieurs

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la mairie réalise des travaux depuis un peu plus de un an, et demande à Franck SAVARY de donner quelques détails sur les travaux en cours ainsi que sur la livraison du chantier.

Lydie PRIEUR demande ou seront mis en place les containers de tri sélectif de la mairie.

Monsieur le maire explique qu'un tri est déjà mis en place par les agents de la commune concernant le papier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature de l'avenant n° 1 du lot 2 et charge Monsieur le Maire, ou en son absence, son représentant, de signer tous les documents nécessaires à celui-ci.

## **8. CESSION DE LA PARCELLE AM44 - CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE DE COPROPRIETE**

Monsieur le maire rappelle que la commune a acquis une parcelle (AM 44) appartenant à la gendarmerie.

Il informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour pouvoir procéder à la scission de la copropriété de procéder aux actions suivantes :

- convoquer une première assemblée générale de la copropriété afin :
  - o De nommer un syndic
  - o D'autoriser le principe de la scission de la copropriété.
- Se nommer un syndic bénévole,
- convoquer une seconde assemblée générale de la copropriété qui devra ratifier le modificatif de l'état descriptif de division / règlement de copropriété pour approuver la scission de copropriété établie sur la base d'un projet d'acte en intégralité

Il demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à convoquer ladite assemblée générale et à se présenter comme syndic bénévole.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou en son absence, son représentant, à mettre en œuvre les actions citées ci-dessus.

## **9. GRAND RUE - TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAU**

Lionel MULLER explique le projet d'effacement des réseaux qui s'effectuera en 2017. Il précise que le coût total de l'opération est estimé à 165 565,82 € TTC.

Le maire, rajoute qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 la voirie sera de la compétence du Caen la Mer et qu'il est important de confirmer ces travaux auprès du SDEC avant le 31 décembre 2016.

Lionel MULLER demande à qui seront reversé les taxes sur les réseaux.

Monsieur LECERF répond que ces taxes iront au propriétaire du réseau c'est-à-dire Caen la Mer.

Au vu de ce transfert, Christian LETELLIER se questionne quant à la volonté de la commune de ne pas

éclairer la nuit.

Le maire répond que cela relève du pouvoir de la police du maire qui est intransférable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme projet.

## **10. CONVENTION DE PARTENARIAT MTA - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Monsieur le Maire explique que le projet MTA est un dispositif d'accueil pour les moins de trois ans et propose au conseil municipal de renouveler cette convention pour l'année 2016-2017 et précise que celle-ci pourra faire l'objet d'une reconduction pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire ou son représentant, en son absence à signer la convention.

## **11. TRAVAUX PARKING CHATEAU D'EAU**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager des travaux derrière le château d'eau afin de créer des places de stationnements. Il précise que cette demande est une sécurité avant le transfert de la compétence voirie à la communauté d'agglomération Caen la Mer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à engager des travaux derrière le château d'eau dans la limite de l'estimation de 70 000 € TTC

## **12. JUMELAGE OUONCK - SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN DEUXIEME MOTOCULTEUR**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la visite du maire d'OUONCK il y a quelques semaines a été fructueuse et soumet au Conseil un projet de convention, afin d'investir dans un deuxième motoculteur. Il précise que cet achat a pour objectif de réduire la pauvreté en milieu rural, d'augmenté le rendement agricole familiale, de créer des emplois en milieu rural, de favoriser l'autosuffisance alimentaire et d'aider le conseil rural a augmenté les ressources propres et de limiter l'exode rural.

Le montant de la subvention s'élève à 11 700 € et la commune de Fleury sur orne bénéficie d'une aide de la région de 2 500 € et une aide de l'Etat à hauteur de 3 500 €.

Le maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

## **13. DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour la construction de la nouvelle école maternelle, la ville a abandonné deux lots :

- **Lot n° 2** - Coordination, sécurité et protection de la santé (CSPS) : Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une erreur dans les documents de la consultation du lot pouvant affecter la procédure.
- **Lot n° 5** - Dossier Loi sur l'Eau : Déclaration sans suite en raison de l'information donnée par les services de l'Etat sur le fait qu'aucun dossier n'était nécessaire au titre de la Loi sur l'Eau pour le projet de nouvelle école maternelle.